



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'aménagement et des équipements

Report en sous-commission de l'étude détaillée du projet
de loi 67 — Loi sur le Conseil métropolitain de transport
en commun et modifiant diverses dispositions législatives

Le mercredi 27 juin 1990 -- No 42

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Procédure de report

CAE-2327

Intervenants

Mme Madeleine Bélanger, présidente

M. Jacques Léonard

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E6 tél: 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mercredi 27 juin 1990

Report en sous-commission de l'étude détaillée du projet de loi 67

(Dix heures treize minutes)

La Présidente (Mme Bélanger): À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission de l'aménagement et des équipements débute ses travaux. Le mandat de la commission pour cette séance est de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi sur le Conseil métropolitain de transport en commun et modifiant diverses dispositions législatives.

M. le secrétaire, est-ce qu'il y a des remplacements?

Le Secrétaire: Oui, Mme la Présidente, Mme Cardinal (Châteauguay) est remplacée par M. Doyon (Louis-Hébert).

La Présidente (Mme Bélanger): Alors...

Une voix: Il faut que je me...

La Présidente (Mme Bélanger): Non, c'est correct, monsieur...

Une voix: C'est déjà un remplacement.

Procédure de report

La Présidente (Mme Bélanger): Étant donné que, la semaine dernière, à la double majorité, nous avons convenu que le projet de loi 67 serait étudié en sous-commission, et comme le rapport n'a pas été déposé à la commission pour changer la sous-commission en commission, nous allons suspendre les travaux de la commission pour revenir en sous-commission.

M. Léonard: Moi, je pensais à mon remplacement.

La Présidente (Mme Bélanger): Non, vous êtes...

M. Léonard: On verra après. C'est réglé.

La Présidente (Mme Bélanger): Étant donné que vous avez été nommé sur la sous-commission.

Alors la commission de l'aménagement et des équipements suspend ses travaux pour les reprendre immédiatement en sous-commission.

(Fin de la séance à 10 h 14)